

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 3 décembre 2024 à 19 h 30.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Josée Castonguay, conseillères, et monsieur François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absents : monsieur Martin Lavallée et madame Lucie Ouellet

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2024-12-443

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-444

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------|--|
| (443) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (444) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (445) | 3. Approbation des procès-verbaux du 5 et 13 novembre 2024; |
| | 4. Information et suivi de dossiers : |
| (446) | 4.1 Amendement de la résolution 2024-01-19 – signalisation – budget; |
| (447) | 4.2 CRÉVALE; |
| | 5. Période de questions; |
| | 6. Administration : |
| | 6.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – dépôt; |
| | 6.2 Extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil – dépôt; |
| (448) | 6.3 Emprunt temporaire pour travaux en cours – raccordement du puits 6.3; |
| (449) | 6.4 Affectation de sommes – règlement d'emprunt 127-2023 – terrain de soccer; |
| (450) | 6.5 Mise en place d'un fonds pour les mesures d'urgences; |
| (451) | 6.6 Mise en place d'un fonds pour les investissements en immobilisations pour l'ORH; |
| (452) | 6.7 Personnel; |
| (453) | 6.8 Vœux de Noël; |
| (454) | 6.9 Calendrier des séances 2025; |
| (455) | 6.10 Diffusion des séances – mandat; |
| (456) | 6.11 Adoption du règlement 135-1-2024 modifiant le règlement 135-2024 sur la gestion contractuelle – Mesures pour favoriser les entreprises québécoises ou ailleurs au Canada et mesure concernant la rotation des fournisseurs; |
| (457) | 6.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 110-3-2025 modifiant le règlement 110-2021 relatif aux animaux – Interdiction d'animaux à l'intérieur des bâtiments municipaux; |
| | 7. Sécurité publique; |
| | 8. Travaux publics : |
| (458) | 8.1 Garage – études complémentaires; |
| | 9. Hygiène du milieu : |
| (459) | 9.1 Journée de l'environnement 2025; |
| (460) | 9.2 Puits 6.3 – remplacement de la membrane; |
| (461) | 9.3 Plans de protection des sources d'eau potable; |

- (462) 9.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 58-3-2025 modifiant le règlement 58-2008 sur la compensation et la tarification de la consommation de l'eau potable;
10. Loisirs et culture :
- (463) 10.1. Bâtiments municipaux – travaux d'entretien;
- 10.2. Bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay – nomination des représentants officiels; **[reporté]**
- (464) 10.3. Politique de tarification des activités de loisirs;
11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- (465) 11.1. Adoption du règlement 1071-85-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'encadrer le développement secteur rue des Étangs (terrains rues du Noroît et Notre-Dame) et de modifier certaines dispositions relatives aux usages;
- (466) 11.2. Adoption du règlement 1071-86-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'encadrer le projet de développement (prolongement rue Joseph-Alphonse-Lusignan), de modifier les dispositions sur le stationnement et d'ajouter une section relative aux projets intégrés;
- (467-470) 11.3. Protocoles d'entente et transferts de rues;
- (471) 11.4. Fonds de parc et terrain de jeux – développement résidentiel;
- (472) 11.5. Toponymie;
- (473-475) 11.6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1071-87-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 relatif à l'encadrement du projet secteur rue des Étangs;
- (476) 11.7. Agrandissement de la réserve écologique;
- (477) 11.8. Avis de motion du projet de règlement 1083-3-2024 modifiant le règlement 1083-2017 (PIIA);
- 11.9. Demande d'autorisation de démolition – 540, Grande Côte Ouest; **[reporté]**
- (478-481) 11.10. Demandes de permis PIIA;
- (482-484) 12. Courrier;
- (485) 13. Approbation des comptes payés et à payer;
14. Divers;
15. Période de questions;
- (486) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
 APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-445

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 13 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
 ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 5 et 13 novembre 2024 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-446 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2024-01-019 – SIGNALISATION – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la résolution 2024-01-019 soit amendée par le retrait des mots suivants :

**Amende la rés.
2024-01-019**

« ... dont un montant de 14 000 \$ à prendre à même le fonds « carrière et sablière ». »

et remplacé par le paragraphe suivant :

« Que le paiement d'une facture au montant de 14 172.76 \$, pour le remplacement d'un panneau d'arrêt clignotant à l'intersection du Chemin de Joliette et du rang Saint-Henri, soit pris à même le fonds réservé « carrière et sablière ». Cette route étant utilisée par l'exploitant de la carrière sablière située dans le rang Saint-Henri, justifie que cette somme soit prise à même le fonds « carrière et sablière ». »

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-447

CRÉVALE – JPS 2025

CONSIDÉRANT QUE le CRÉVALE réussit à mobiliser les Lanaudois.es à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025 afin que notre municipalité soit reconnue pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

- S'inscrire aux JPS 2025 et planifier des activités;
- Porter fièrement le ruban;
- Afficher les couleurs et porter les messages des JPS par le biais de nos outils de communication;
- Maintenir la certification OSER-JEUNES.

Pour faciliter les communications entre le CRÉVALE et notre Municipalité, nous nommons la directrice de vie citoyenne, à titre de déléguée en matière de réussite éducative au sein de notre municipalité.

Que la Municipalité de Lanoraie s'engage à promouvoir le mouvement québécois PerséVERT le 13 février 2025 et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 19 H 40 À 19 H 43

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet et Josée Castonguay, ainsi que messieurs André Villeneuve, Martin Lavallée et François Boisjoly, membres du conseil, ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour.

EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général et greffier-trésorier dépose un extrait du Registre public des déclarations faites par un membre du conseil.

2024-12-448

EMPRUNT TEMPORAIRE POUR TRAVAUX EN COURS – RACCORDEMENT PUIITS 6.3

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt 126-2023, approuvé par le MAMH, au montant de 2 215 000 \$ pour le raccordement du puits 6.3 et travaux connexes à l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, une somme de 1 530 000 \$ a été déboursée dans le cadre de ces travaux, et ce, sans financement permanent.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander, pour et au nom de la municipalité, à la Caisse Desjardins de d'Autray, un emprunt temporaire de 1 000 000 \$.

De plus, que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-449

AFFECTATION DE SOMMES – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 127-2023 – TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT l'achèvement des travaux pour le terrain de soccer.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Qu'une somme de 137 000 \$ en provenance du fonds de parcs et terrains de jeux soit affectée au terrain de soccer.

Qu'une somme de 435 000 \$ en provenance du fonds de roulement financé sur 10 ans soit affectée au terrain de soccer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-450 **MISE EN PLACE D'UN FONDS POUR LES MESURES D'URGENCES**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser la mise en place d'un fonds pour les mesures d'urgence.

D'affecter au fonds réservé pour les mesures d'urgence une somme de 15 000 \$ prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-451 **MISE EN PLACE D'UN FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS POUR L'ORH**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser la mise en place d'un fonds pour les investissements en immobilisations à venir pour l'Office régional d'habitation (ORH).

D'affecter au fonds réservé pour les investissements en immobilisations à venir pour l'Office régional d'habitation (ORH) une somme de 5 000 \$ prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-452 **PERSONNEL**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à publier une offre d'emploi pour un poste de concierge.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-453 **VŒUX DE NOËL**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 945 \$ pour la diffusion des vœux de Noël.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que les séances débiteront à 19 h 30 à l'hôtel de ville (salle du conseil) situé au 57, rue Laroche, Lanoraie.

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025.

14 janvier	1 ^{er} avril	1 ^{er} juillet	1 ^{er} octobre
4 février	6 mai	5 août	18 novembre
4 mars	3 juin	2 septembre	2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-455 **DIFFUSION DES SÉANCES – MANDAT**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De retenir les services de CTB pour la transmission en simultané des séances du conseil municipal sur la plate-forme Facebook en direct, et qu'un montant de 200 \$ (taxes en sus) par séance soit prévu à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-456 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 135-1-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 135-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – MESURES POUR FAVORISER LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES OU AILLEURS AU CANADA ET MESURE CONCERNANT LA ROTATION DES FOURNISSEURS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le règlement 135-1-2024 ayant pour titre « Règlement 135-1-2024 modifiant le règlement 135-2024 sur la gestion contractuelle – Mesures pour favoriser les entreprises québécoises ou ailleurs au Canada et mesure concernant la rotation des fournisseurs » soit adopté, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-457 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 110-3-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 110-2021 RELATIF AUX ANIMAUX – INTERDICTION D'ANIMAUX À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

La conseillère Marie-Ève Mondor donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 110-2021 afin d'interdire les animaux à l'intérieur des bâtiments municipaux, et dépose le projet de règlement 110-3-2025, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2024-12-458 GARAGE – ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De retenir les services de la firme Les services EXP inc., au montant de 61 294,32 (taxes incluses), afin de réaliser une étude géotechnique ainsi qu'une étude environnementale de phase I et II dans le cadre de la réalisation de plans et devis pour un garage municipal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-459 JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT 2025

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé, dans le cadre d'une journée thématique sur l'environnement, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue d'activités et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 138-2024.

Qu'un budget de 6 500 \$ soit accordé à cette fin.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer les factures à même le budget 2025, autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-460 PUITS 6.3 – REMPLACEMENT DE LA MEMBRANE – DIRECTIVE DE CHANGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'entériner la Directive de changement (DC-MP-05) visant les travaux de remplacement de la membrane d'étanchéité sur le dessus de la réserve d'eau, et qu'un budget de 88 000 \$ soit prévu à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-461 PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la résolution 2024-01-021 mandatant la firme Richelieu Hydrogéologie inc. dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable Volet 2.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'adopter le Plan de protection des sources d'eau potable (PPSEP) préparé par la firme Richelieu Hydrogéologie inc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-462

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 58-3-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2008 SUR LA COMPENSATION ET LA TARIFICATION DE LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 58-2008 sur la compensation et la tarification de la consommation de l'eau potable, et dépose le projet de règlement 58-3-2025, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2024-12-463

BÂTIMENTS MUNICIPAUX – TRAVAUX D'ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 8 200 \$ pour la réparation du revêtement extérieur du Pavillon Jean-Bourdon et du centre sportif.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-464

POLITIQUE DE TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS (PE-2404)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la Politique de tarification relative aux activités de loisirs adoptée le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'étude par le conseil des recommandations soumises.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine le contenu de la Politique de tarification, laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite politique en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-465

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1071-85-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 AFIN D'ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT SECTEUR RUE DES ÉTANGS (TERRAINS RUES DU NOROÛT ET NOTRE-DAME) ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le règlement 1071-85-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'encadrer le développement secteur rue des Étangs (terrains rues du Noroît et Notre-Dame) et de modifier certaines dispositions relatives aux usages soit adopté tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant les points suivants et se retire de la séance à compter de 20 h 11. Le quorum est maintenu.

2024-12-466

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1071-86-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 AFIN D'ENCADRER LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT (PROLONGEMENT RUE JOSEPH-ALPHONSE-LUSIGNAN), DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LE STATIONNEMENT ET D'AJOUTER UNE SECTION RELATIVE AUX PROJETS INTÉGRÉS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le règlement 1071-86-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'encadrer le projet de développement (prolongement rue Joseph-Alphonse-Lusignan), de modifier les dispositions sur le stationnement et d'ajouter une section relative aux projets intégrés soit adopté tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-467

PROTOCOLE D'ENTENTE – CONSTRUCTIONS R. LAROCHE & FILS INC. – SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT le règlement 1088-2024 sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT le projet proposé par le promoteur Constructions R. Laroche & Fils inc., représenté par monsieur Simon Laroche, concernant la réalisation de travaux municipaux, soit notamment la construction d'une rue, la mise en place d'infrastructures souterraines et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, tels que montré sur les plans préparés par la Firme GBI Experts-conseils inc. dossier 14029-00 (partie des lots 5 252 098, 5 458 543, 6 102 043 et 6 259 253);

CONSIDÉRANT la résolution 2024-10-360 relative à l'entente de principe;

CONSIDÉRANT les plans fournis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente annexé à la présente, et ce, après s'être assuré de la réception des documents suivants, le cas échéant :

- Un extrait de résolution de la société, une copie des statuts constitutifs et une attestation d'immatriculation de la société auprès de l'inspecteur général des institutions bancaires;
- Tous les documents requis en annexe du protocole d'entente.

Que la présente résolution soit nulle et non avenue dans le cas où la signature du protocole n'aurait pas eu lieu dans un délai de douze mois débutant à partir de l'adoption de la présente.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-12-468 PROJET DE DÉVELOPPEMENT CONSTRUCTIONS R. LAROCHE & FILS INC. –
SECTEUR CHEMIN DE JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Constructions R. Laroche & Fils inc. a mandaté GBI Experts-conseils inc. pour la préparation de plans et devis d'un projet de développement sur une partie des lots 5 252 098, 5 458 543, 6 102 043 et 6 269 253;

CONSIDÉRANT les plans et devis déposés par GBI Experts-conseils inc. dossier 14029-00;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux municipaux fait l'objet d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des règlements édictés en vertu de celle-ci.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la Municipalité informe le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que le projet est conforme aux règlements municipaux.

Que la Municipalité autorise le promoteur Constructions R. Laroche & Fils inc. et le consultant GBI Experts-conseils inc. à déposer une demande d'autorisation pour l'extension des réseaux municipaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relativement à ce projet, notamment en vertu des articles 181 et 192 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement*.

Que la Municipalité informe le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qu'elle s'engage à prendre possession des infrastructures et à en effectuer l'entretien lorsque l'acceptation finale des travaux aura été complétée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-469 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES VALLONS INC. – SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT le règlement 1088-2024 sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT le projet proposé par le promoteur Les Vallons inc., représenté par monsieur Guy Noël, concernant la réalisation de travaux municipaux, soit notamment la construction d'une rue, la mise en place d'infrastructures souterraines et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales et des déchets tels que montré sur les plans préparés par la Firme GBI Experts-conseils inc. dossier 12656-00 (lots 6 114 979 et 6 580 707);

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-271 relative à l'entente de principe;

CONSIDÉRANT les plans fournis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente annexé à la présente, et ce, après s'être assuré de la réception des documents suivants, le cas échéant :

- Un extrait de résolution de la société, une copie des statuts constitutifs et une attestation d'immatriculation de la société auprès de l'inspecteur général des institutions bancaires;
- Tous les documents requis en annexe du protocole d'entente.

Que la présente résolution soit nulle et non avenue dans le cas où la signature du protocole n'aurait pas eu lieu dans un délai de douze mois débutant à partir de l'adoption de la présente.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-470

PROJET DE DÉVELOPPEMENT LES VALLONS DE LANORAIE – SECTEUR RUE ALPHONSE-LUSIGNAN

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Les Vallons inc. a mandaté GBI Experts-conseils inc. pour la préparation de plans et devis d'un projet de développement sur une partie des lots 6 114 979 et 6 580 707;

CONSIDÉRANT les plans et devis déposés par GBI Experts-conseils inc. dossier 12656-00;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux municipaux fait l'objet d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des règlements édictés en vertu de celle-ci.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la Municipalité informe le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que le projet est conforme aux règlements municipaux.

Que la Municipalité autorise le promoteur Les Vallons inc. et le consultant GBI Experts-Conseils inc. à déposer une demande d'autorisation pour l'extension des réseaux municipaux auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relativement à ce projet, notamment en vertu des articles 181 et 192 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement*.

Que la Municipalité informe le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qu'elle s'engage à prendre possession des infrastructures et à en effectuer l'entretien lorsque l'acceptation finale des travaux aura été complétée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-471

FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.2 du règlement 270-90 prévoit l'obligation de céder à la municipalité une superficie équivalente à 7.5 % du terrain à développer, à des fins de parcs et terrain de jeux, lors de la réalisation d'un projet de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 419 190 et 6 529 089 avaient été préalablement cédés à ces fins lors de phases antérieures suite à l'adoption de la résolution 2023-02-050 générant ainsi un crédit à être appliqué;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'utiliser les superficies résiduelles à être cédées aux fins d'agrandir le parc formé des lots 6 115 320 et 6 529 089 et améliorer les espaces verts favorables aux déplacements actifs dans le secteur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que les lots projetés 6 646 741, 6 646 747, 6 646 754, 6 646 765 et 6 646 779 soient cédés, conformément aux dispositions prévues au règlement 270-90 à la municipalité, à des fins de parcs et terrain de jeux, tel que présenté au plan cadastral signé et scellé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, daté du 21 août 2024, minute 42234.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance à compter de 20 h 25.

2024-12-472

TOPONYMIE

CONSIDÉRANT la résolution 2024-10-394;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer la voie de circulation à être aménagée sur le lot projeté 6 646 780 tel que présenté au plan cadastral signé et scellé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, daté du 21 août 2024, minute 42234;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer le parc à être aménagé sur le lot 6 458 139;

CONSIDÉRANT QUE le toponyme Eugène-Urgel-Piché, en l'honneur du premier maire de Lanoraie, avait été prévu pour une voie de circulation n'ayant jamais été aménagée;

CONSIDÉRANT les travaux du groupe de travail réunis pour formuler des recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT les normes et exigences de la Commission de toponymie du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De désigner la voie de communication à être aménagée sur le lot projeté 6 646 780 comme étant la rue « Eugène-U.-Piché ».

De désigner le parc à être aménagé sur le lot projeté 6 458 139 comme étant le parc « Louis-E.-Bonaventure ».

De communiquer ces désignations à la Commission de toponymie du Québec aux fins d'officialisation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-473

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1071-87-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 RELATIF À L'ENCADREMENT DU PROJET SECTEUR RUE DES ÉTANGS

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 269-90 relatif à l'encadrement du projet secteur rue des Étangs, et dépose le projet de règlement 1071-87-2024, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2024-12-474 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1071-87-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 RELATIF À L'ENCADREMENT DU PROJET SECTEUR RUE DES ÉTANGS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet règlement 1071-87-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'encadrer le projet secteur rue des Étangs, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-475 SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1071-87-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 RELATIF À L'ENCADREMENT DU PROJET SECTEUR RUE DES ÉTANGS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu le 14 janvier 2025 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 15.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement 1071-87-2024 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-476 AIRE PROTÉGÉE – RÉSOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE des phases d'analyse et de concertation régionale seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision des parties prenantes régionales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie appuie l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'aire protégée PR-1659307 et la soumette à un exercice de concertation régionale.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-477

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1083-3-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE 1083-2017 RELATIF AU PIIA AFIN D'AJOUTER LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE ET D'ASSUJETTIR LE DÉVELOPPEMENT « LES VALLONS DE LANORAIE » EN CRÉANT LE SECTEUR 6

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 1083-2017 relatif au Plan d'intégration et d'implantation architecturale, lequel sera adopté à une séance subséquente.

Plus spécifiquement, le projet de règlement vise :

1. L'ajout des documents obligatoires dans le cadre du dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
2. L'ajout d'une section assujettissant un nouveau secteur, le secteur 6, correspondant au développement « Les Vallons de Lanoraie » pour les travaux suivants :
 - a. La construction, l'agrandissement ou la modification extérieure d'un bâtiment principal. Pour les travaux de modification, sont toutefois exclus tous travaux non visibles d'une voie de circulation;
 - b. La construction, l'agrandissement ou la modification extérieure d'un bâtiment accessoire de type « garage ». Pour les travaux de modification, sont toutefois exclus tous travaux non visibles d'une voie de circulation;
 - c. Tout agrandissement d'une aire de stationnement.

2024-12-478

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 410, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 410, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT les plans et documents soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte partiellement les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 17 septembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 410, rue Notre-Dame, en ce qui concerne le remplacement du bardeau d'asphalte et des poteaux de la galerie au niveau du rez-de-chaussée.

Que le conseil municipal demande à ce que la galerie au deuxième étage et son accès soient condamnés et que la toiture à laquelle elle est intégrée soit ragrée.

À défaut, que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant les points suivants et se retire de la séance à compter de 20 h 36. Le quorum est maintenu.

2024-12-479

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 468, RUE NOTRE-DAME (ENSEIGNE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de permis d'installation d'une enseigne au 468, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT la qualité visuelle de l'enseigne proposée;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis d'installation d'une enseigne au 468, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-12-480

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 468, RUE NOTRE-DAME (AGRANDISSEMENT)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de permis d'agrandissement au 468, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT l'intégration de l'agrandissement avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis d'agrandissement au 468, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance à compter de 20 h 38.

2024-12-481 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 59, RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de permis de rénovations au 59, rue Louis-Joseph-Doucet, ayant pour objet le changement de la porte d'entrée principale ainsi que le changement de quatre fenêtres en façade principale;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 19 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovations au 59, rue Louis-Joseph-Doucet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-482

PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES MESURES D'URGENCE EN CAS D'ÉVACUATION

CONSIDÉRANT QUE plus de 20 % de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.), et que cette proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont des partenaires incontournables pour l'administration de l'état d'urgence sur le terrain et qu'elles peuvent mettre à la disposition des municipalités des ressources appropriées;

CONSIDÉRANT les événements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'ampleur de ce type d'évènement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d'urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC de d'Autray afin d'assurer leur sécurité en cas d'évacuation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-483

JEUNESSE, J'ÉCOUTE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 300 \$ soit versé à l'organisme Jeunesse, J'écoute.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-484 COMITÉ DE JUMELAGE LANORAIE-MONTAGRIER – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 1 500 \$ soit versé au Comité de jumelage Lanoraie-Montagrier pour le transport par autobus, soit l'aller/retour de l'aéroport, des enfants en provenance de Montagrier.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-12-485 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant 877 442,37 \$ soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 43 À 20 H 47

2024-12-486 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 47.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire